REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE FINACIER ET DES MARCHES PUBLICS

BUREAU DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CENTRE REGION

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE Ist DISTRICT COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

OFFICE OF PUBLIC PROCUREMENT

DECISION N°__015__/26 /D/ CAY 1ER / SG / SFMP/BMP
PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE
RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL EN PROCEDURE D'URGENCE
N°015/AONO/CAYI /SFMP/BMP/CIPM/2026 DU 23/01/2026 POUR L'INSTALLATION
D'UN SYSTEME D'ALIMENTATION EN ENERGIE SOLAIRE DU CENTRE DE SANTE
D'OLEMBE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1ER
EN PROCEDURE D'URGENCE

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1er,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de l'ARMP;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N° 000288/A/MINDDEVEL du 06 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1er, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
Vu les Procès-Verbaux de la Commission Interne de passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé

Et conformément aux dispositions de **l'article 101** du Code des Marchés Publics.

DECIDE:

Article1er: la lettre commande objet Appel d'offres national N°015/AONO/CAYI /SFMP/BMP/CIPM/2026 DU 23/01/2026 POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ALIMENTATION EN ENERGIE SOLAIRE DU CENTRE DE SANTE D'OLEMBE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1ER EN PROCEDURE D'URGENCE est attribuée à TOUS TRAVAUX TECHNIQUES SARL TEL : 6 72 90 53 51, représenté par Monsieur Jean eric NDI , Directeur Général pour un montant TTC de 26 264 224 (vingt-six millions deux cent soixante-quatre mille deux cent vingt-quatre FCFA).

Délai d'exécution des travaux: 3 (trois) mois.

Article 2: La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 07/04/2026

Le Maire
(e) ABOUNA JEAN MARIE